

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 MARS 2023**

Le lundi treize mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date trois mars deux mille vingt-trois en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Mme Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Véronique ROMEYER, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusé : M. Laurent LAFRECHOUX.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23 - Nombre de votants : 28

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire agissant au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) depuis la dernière séance du Conseil municipal et en vertu de la délibération du 25 mai 2020 ainsi que du tableau des marchés à procédure adaptée (MAPA) arrêté en date du 27 février 2023.

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 40

1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Suite à la Commission Gestion-Finances du 28 février dernier et conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe les Conseillers municipaux procèdent au Débat d'Orientation Budgétaire préalablement au vote du Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire et Monsieur Dutratre présentent les éléments de contexte et les orientations budgétaires envisagés en matière de fonctionnement et d'investissement.

Les prévisions budgétaires pour 2023, la liste des premières orientations en matière d'investissements, le présent rapport et l'état de la dette constituent le document d'information réglementaire.

Contexte National

Ce débat s'inscrit dans un contexte national et international caractérisé par une hausse des coûts de l'énergie et par un redémarrage important de l'inflation.

Cette inflation a engendré un impact relativement important sur notre budget 2022, mais moindre par rapport aux autres communes grâce aux efforts réalisés par la municipalité depuis 2008 pour rénover son patrimoine et le préparer à la nécessaire transition énergétique. Ainsi, en étant à l'avant-garde des politiques d'énergie, nous avons limité les impacts de cette explosion des coûts énergétiques.

Au niveau des politiques de l'État en direction des collectivités locales, celles-ci se traduisent par une disparition de la taxe d'habitation, définitive cette année. Évidemment, l'État ne rembourse pas la totalité des montants dégrévés. Ceci est très inquiétant pour l'autonomie des communes qui sont pourtant les seuls acteurs publics de proximité pour les citoyens.

Par ailleurs, l'État a annoncé à grands coups de communication des subventions, il nous restera à voir si celles-ci auront une concrétisation dans les faits.

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires, en annexe à l'ordre du jour, d'un complément à ce contexte national.

Les orientations 2023 pour notre commune

Dans la suite du compte administratif 2022, nous prévoyons, pour 2023, une augmentation significative en matière de charges d'administration générale. En effet, en 2022, elles ont augmenté de près de 13%. Cette hausse a cependant été maîtrisée par rapport aux autres communes grâce à notre gestion rigoureuse et notre programme d'investissements en faveur de la réduction des consommations énergétiques. L'augmentation des charges d'administration générale est due en partie à la hausse des prix de l'énergie, mais aussi à la reprise totale des activités en 2022, suite à la sortie progressive de la pandémie en 2021 telles que la restauration scolaire, les activités scolaires et culturelles...

Les dépenses de personnel, que nous veillons à contenir supportables, sont augmentées pour tenir compte de la juste revalorisation du point d'indice, mais évidemment, sans aucune compensation de l'État.

Il sera prévu dans ce budget une somme de 3 401,24 euros correspondant au legs Crépet conformément à la décision du Conseil municipal du 10 octobre 2016.

En 2022, différents plans de relance nous ont permis de réaliser l'agrandissement du site périscolaire et l'isolation thermique de la totalité des façades du groupe scolaire Paul Langevin de Côte-Quart, travaux qui devraient se terminer au 1er semestre 2023. Nous avons également réalisé la rénovation des façades de l'école Claudius Buard du Val Ronzière avec l'installation d'une pompe à chaleur permettant d'atteindre des performances énergétiques intéressantes.

Toujours en 2022, nous avons terminé la transformation de l'ensemble de notre parc d'éclairage public en LED.

Pas de hausse d'impôts. Comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015, à l'unanimité du Conseil municipal, dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux. **Mais au contraire en 2023, en matière d'impôts, nous allons procéder, comme nous en avons pris l'engagement, à un premier tiers de remboursement de la hausse d'impôts intervenue en 2015/2016** pour sortir des emprunts toxiques. Ce premier tiers, s'élevant à 80 000 €, se traduira par une baisse pouvant paraître minime de la taxe foncière, mais il est important de respecter ses engagements.

Nous allons poursuivre la gestion rigoureuse avec toujours la recherche d'économies et le désendettement conformément à notre pratique constante depuis 2008. Cette recherche d'économies de gestion se conjugue avec la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public communal, service de proximité pour les habitants. En matière d'autofinancement, nous restons loin du million d'euros pourtant jugé nécessaire par la Chambre Régionale des Comptes et le réseau d'Alerte de la Trésorerie déjà en 2008.

Nous continuerons en 2023 à aider à la bonne marche des associations et nous ne procéderons pas, comme certaines communes, à des baisses de subventions. En effet, nous savons l'importance de la vie de ces associations, l'importance de leur activité et aussi l'importance de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations.

Politique d'emprunt :

En matière d'emprunt, cette politique est toujours marquée par la volonté de désendetter la commune. Même s'il s'agit d'une redite, il est important de préciser à nouveau le fondement de cette politique.

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget et les prochains jusqu'en 2029 et 2034 doivent et devront prendre en compte les conséquences de cette renégociation.

Le schéma de l'endettement contenu, que vous trouverez en fin de document, démontre la réalité de nos constats sur les emprunts toxiques qui étaient exprimés ainsi « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement.* ».

Nous vous proposons, encore cette année, de poursuivre la politique de réduction de la dette, ce qui nous amènerait à réaliser un emprunt de 500 000 €.

Une question pourrait être posée au Conseil municipal sur l'intérêt ou non de procéder à un emprunt spécifique pour le financement d'autoproduction mutualisée d'électricité par des panneaux photovoltaïques qui pourraient être installés, sous réserve des études complémentaires sur le Pôle des Services, à l'école élémentaire du Vigneron et à l'école du Bourg. Cet investissement complémentaire participerait à la production d'énergie renouvelable et se traduirait par une réduction de nos factures d'énergie.

Investissements 2023

Pour le Budget Investissement 2023, en recettes en plus de l'autofinancement de 585 000 €, il sera proposé 600 000 € au titre du FCTVA, somme importante, conséquence des investissements réalisés en 2022, mais aussi des subventions pour près de 550 000 € et un emprunt de 500 000 €.

En ce qui concerne les principaux investissements 2023, et toujours sous réserve de l'obtention des subventions annoncées, les grandes lignes qui seront proposées devraient être les suivantes :

- ➔ **Agrandissement du périscolaire du Vigneron, isolation de la toiture du bâtiment et installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation mutualisée.**
- ➔ **Isolation thermique de l'école élémentaire du Vigneron : remplacement des menuiseries et isolation de la toiture, changement du système de chauffage et installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation mutualisée.**
- ➔ **Isolation thermique de la Mairie.**
- ➔ **Aide municipale à la rénovation urbaine : isolation des logements et sécurisation des commerces.**
- ➔ **Terminaison du programme de travaux du Groupe scolaire Paul Langevin de Côte-Quart.**
- ➔ **Aménagement du rond-point Kennedy.**
- ➔ **Fonds de Concours à Saint-Étienne Métropole pour la rénovation de la rue Roger Salengro.**

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires, en annexe à l'ordre du jour, des grandes masses budgétaires qui ont été précisées en fonction des procédures prévues par les règles de la commande publique. Les montants sont indiqués dans les pièces envoyées avec l'ordre du jour. Nous avons préparé nos études pour les chantiers d'isolation de l'école élémentaire du Vigneron et de la Mairie en tenant compte des subventions annoncées par l'État (DETR, DSIL, Fonds Vert), la Région, le Département (Fonds Communes Urbaines), et la CAF pour l'agrandissement du site périscolaire du Vigneron. Nous lancerons les travaux en fonction des subventions obtenues.

Endettement : voir tableau ci-après.

Engagements pluriannuels et impacts en fonctionnement des nouveaux équipements : sans objet.

Documents :

- Premières lignes du BP 2023 en matière de fonctionnement (ci-joint).
- Orientations en matière d'investissements pour 2023 (ci-joint).

Arrivée de Mme Ricort à 18h55.

Endettement pluriannuel

COM - VILLE D'UNIEUX

Budget : COM - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2035 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

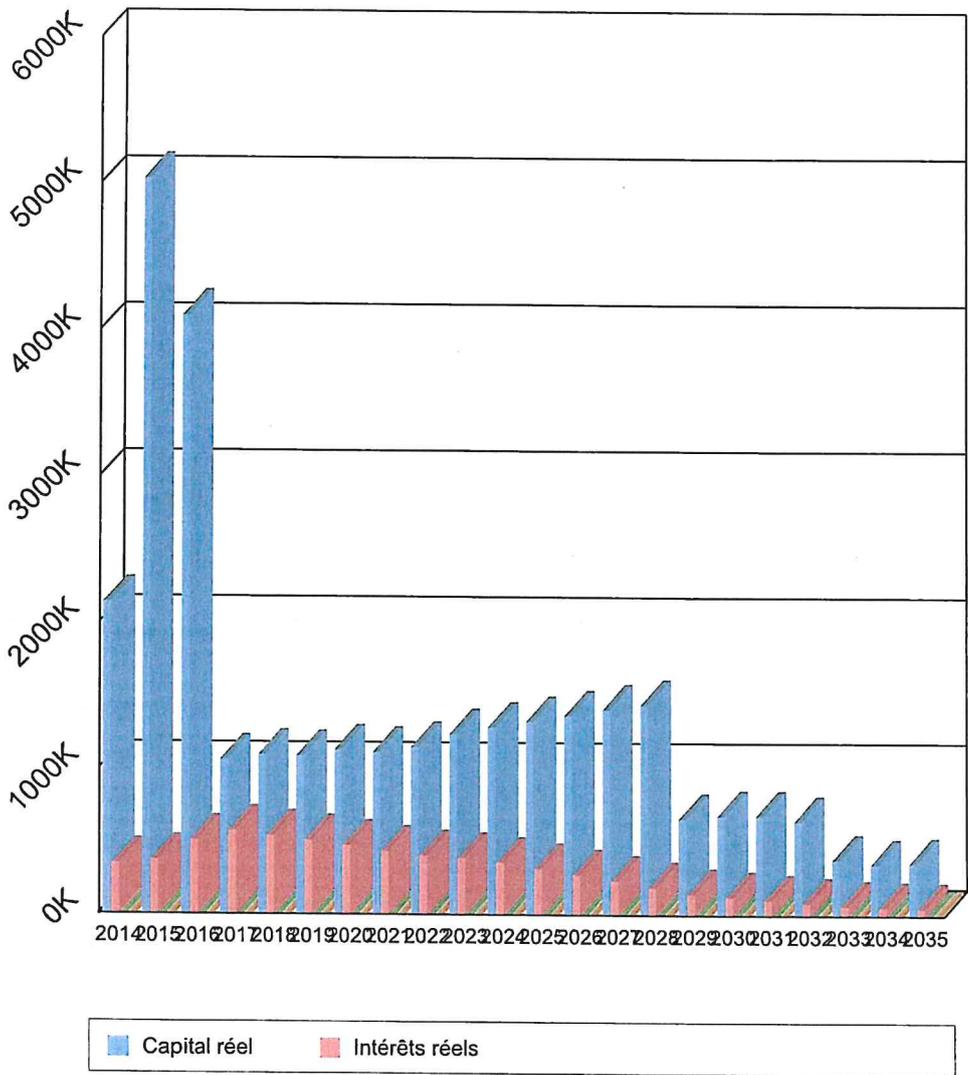
Budget Commune

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	2 484 088,58 €	347 573,97 €	2 136 514,61 €	0,00 €	0,00 €	9 310 040,99 €
2015	5 407 005,04 €	372 383,72 €	5 034 621,32 €	0,00 €	0,00 €	7 173 526,38 €
2016	4 608 146,45 €	506 129,68 €	4 102 016,77 €	0,00 €	0,00 €	17 259 517,92 €
2017	1 627 761,76 €	571 090,32 €	1 056 671,44 €	0,00 €	0,00 €	16 696 125,10 €
2018	1 630 773,34 €	539 052,24 €	1 091 721,10 €	0,00 €	0,00 €	16 139 453,66 €
2019	1 594 446,67 €	508 977,80 €	1 085 468,87 €	0,00 €	0,00 €	15 547 732,56 €
2020	1 598 468,91 €	473 842,82 €	1 124 626,09 €	0,00 €	0,00 €	14 462 263,69 €
2021	1 544 736,69 €	435 011,83 €	1 109 724,86 €	0,00 €	0,00 €	14 007 637,60 €
2022	1 552 568,34 €	405 548,04 €	1 147 020,30 €	0,00 €	0,00 €	12 897 912,74 €
2023	1 626 060,82 €	389 300,00 €	1 236 760,82 €	0,00 €	0,00 €	13 050 892,44 €
2024	1 639 960,46 €	357 892,93 €	1 282 067,53 €	0,00 €	0,00 €	12 514 131,62 €
2025	1 639 030,45 €	316 645,32 €	1 322 385,13 €	0,00 €	0,00 €	11 232 064,09 €
2026	1 640 576,72 €	276 653,83 €	1 363 922,89 €	0,00 €	0,00 €	9 909 678,96 €
2027	1 641 044,36 €	234 177,55 €	1 406 866,81 €	0,00 €	0,00 €	8 545 756,07 €
2028	1 629 785,85 €	190 689,90 €	1 439 095,95 €	0,00 €	0,00 €	7 138 889,26 €
2029	804 565,07 €	145 955,40 €	658 609,67 €	0,00 €	0,00 €	5 699 793,31 €
2030	804 650,87 €	126 373,22 €	678 277,65 €	0,00 €	0,00 €	5 041 183,64 €
2031	785 683,99 €	106 100,83 €	679 583,16 €	0,00 €	0,00 €	4 362 905,99 €

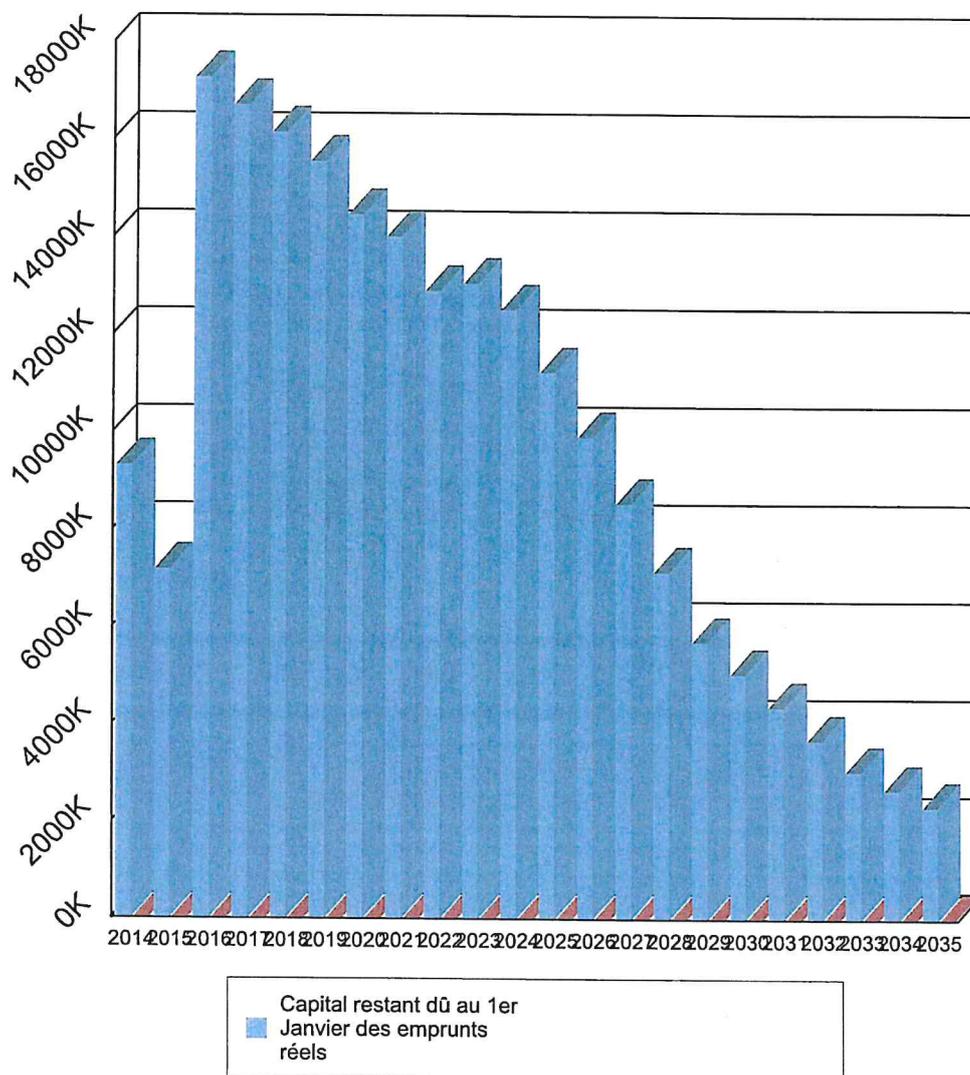
Budget Commune

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2032	728 626.61 €	86 009.32 €	642 617.29 €	0.00 €	0.00 €	3 683 322.83 €
2033	448 154.63 €	66 953.81 €	381 200.82 €	0.00 €	0.00 €	3 040 705.54 €
2034	408 103.79 €	58 991.25 €	349 112.54 €	0.00 €	0.00 €	2 659 504.72 €
2035	408 277.74 €	51 253.91 €	357 023.83 €	0.00 €	0.00 €	2 310 392.18 €

Diagramme de remboursement



Capital restant dû



L'assemblée prend acte de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire par 23 voix pour et 5 abstentions (Mme Ledda, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Battie, M. Favier).

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2023 comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	2023
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	799
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux : soutien au projet à l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques convention	1561
Arc En Ciel d'Unieux	799
Patronage Laïque de Côte-Quart	799
Boule de la France Joyeuse	666
Boule du Coq	666
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	666
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	10 498
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	267
Entente bouliste de l'Ondaine	245
Radio Ondaine	134
Société d'Histoire de Firminy et environs	134
ART'UX Année 2022/2023 - 10 € par enfant inscrit à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (15X10 = 150 €)	824+150=974
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	134
Association des copropriétaires de Combe Blanche	129
Chorale « Si l'on chantait »	658
Unieux Molière Scrabble	201
Université pour Tous	201
Ateliers des Cœurs	201
Collectif « Roulotte TANGO »	201
Cie Théâtrale l'« A peu près »	201
Comité de jumelage Unieux – Minéo	6 533
FNATH	134
Amitiés en chanson	201

S.E.L. de l'Ondaine	201
MUSI'VAL - école de musique d'Unieux	70 249
PRÉVENTION	2023
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	134
SANTÉ	2023
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	333
A.D.A.P.E.I.	1 547
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	201
Croix-Rouge Française	332
Ligue contre le Cancer	201
ADMR section Ondaine	370
Vie Libre La soif d'en Sortir	515
Myopathie à tout cœur	201
Comité social du personnel : 38 835 € + 1584 € correspondant aux départs en retraite 2022+ 960 € d'expert-comptable	41 379
Les Amis de l'Accueil St Martin	201
Secours Catholique	1 292
Secours Populaire Français	1292
<p>*Centre social d'Unieux - Accueil de loisirs sans hébergement, suivant un taux horaire de 0,77 € par enfant déclaré auprès de la CAF. - 131 295 € - Reversement de la participation de Loire Habitat aux activités du Centre social pour 2023 versée à la commune 660 € sur la base de 2022.</p>	
ÉDUCATION	2023
Coopératives-écoles (2,60 € par enfant + 65 € par classe)	
Maternelle Bourg (Jean Moulin) - (64 élèves et 3 classes)	361
Maternelle Côte-Quart (Paul Langevin) (89 élèves et 4 classes)	491
Groupe scolaire primaire Val Ronzière (Claudius Buard) (136 élèves et 6 classes)	744
Groupe scolaire primaire le Vigneron (190 élèves et 8 classes)	1014

Élémentaire Bourg (Jean-Jaurès) - (141 élèves et 6 classes)	757
Élémentaire Côte-Quart (206 élèves et 8 classes)	1056
Groupement des parents d'élèves du Bourg	201
Conseil des parents d'élèves Claudius Buard	201
Conseil des parents d'élèves de Côte-Quart	201
Conseil des parents d'élèves FCPE du Collège Bois de la Rive d'Unieux	126
DDEN	147
Lire et Faire lire	201

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer la convention avec l'école de musique Musi 'Val.

➤ **SUBVENTION ÉLITE-Équipe NF3 -2022/ 2023**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Fraisses-Unieux Basket (FUB 42) « subvention Élite » d'un montant de 4 890 € pour l'équipe féminine en nationale. Cette subvention correspond aux frais de déplacement ainsi qu'aux frais officiels.

Le calcul de cette subvention se base sur les données fournies par la trésorière du FUB 42 au 12/12/2022.

➤ **AIDE À LA PRISE DE LICENCES SPORTIVES SAISON 2022/2023**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer aux jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans une subvention de 15 € par licence pour la saison 2022/2023 comme suit :

ASSOCIATIONS	Nombre de jeunes Unieutaires de moins de 20 ans	15 €	TOTAL de la Subvention AIDE aux familles à la prise de licences
Arc En Ciel	20	15	300
Arts Martiaux Unieux	55	15	825
FUBasket42	68	15	1020
Asso Sportive du Collège BDR	96	15	1440
OCO	128	15	1920
ALSU Korfbal	31	15	465
Tennis Club Unieux	98	15	1470
UFOR	19	15	285
Unieux Tir à l'Arc	9	15	135

➤ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET SYRIE**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € pour chacune des associations Unieutaires (le Secours populaire et le Secours catholique) pour leur action en faveur du peuple turc et syrien, victime de récents séismes.

3- ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, cotes ou produits en raison de divers motifs (débitteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites).

Dans ces conditions, **le Conseil municipal décide à l'unanimité** d'admettre en non-valeurs les montants suivants : 545,72 euros pour la commune (état arrêté à la date du 17/10/2022 transmis le 23/02/2023).

4- GARANTIE D'EMPRUNT

Afin de financer les travaux de construction de 20 logements, rue Mozart à Unieux, la société BÂTIR ET LOGER a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour un montant de 1 758 379 euros pour lequel la société BÂTIR ET LOGER sollicite de la commune sa garantie à hauteur de 55% du montant de l'emprunt, représentant la somme de 967 108,45 euros.

Lors du Conseil municipal du 17/10/2022, l'assemblée délibérante avait décidé à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 55% pour le remboursement de l'emprunt 1 758 379 euros figurant ci-dessus.

Il s'avère que la Caisse des Dépôts et de Consignations demande à ce que la mention suivante soit inscrite : **« Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ».**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la délibération définitive entérinant celle du 17/10/2022 et faisant figurer ladite mention.

5 - RESSOURCES HUMAINES

La commune dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des agents municipaux, participe au remboursement de prestations sociales conformément aux directives gouvernementales et aux montants fixés chaque année dans le cadre d'une circulaire.

Le Conseil municipal confirme à l'unanimité la prise en charge de ces prestations sociales conformément aux directives gouvernementales et précise que les montants seront réactualisés chaque année en fonction des circulaires de l'État.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide mensuelle de 7 € pour les agents souscrivant une garantie prévoyance répondant aux critères de solidarité et de couverture de qualité prévus par les textes (en cas d'incapacité temporaire de travail : 90% du traitement indiciaire net ainsi que de la nouvelle bonification indiciaire et 40% du régime indemnitaire ; en cas d'invalidité, le montant de rente sera limité à 90%).

6 – RENOUELEMNT DE CONVENTIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler les conventions de partenariat mentionnées ci-dessous et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à les signer :

- Le Chenil des Pins pour la prise en charge des chiens et des chats errants.
- L'association « Amis chats » et le cabinet vétérinaire Moulard.

7 - PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Afin de poursuivre le programme en faveur de la transition énergétique engagé depuis déjà une douzaine d'années, il est proposé de poursuivre les investissements en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, avec la réalisation des travaux suivants :

- Extension, rénovation thermique du Périscolaire du Vigneron (Pôle des Services) et installation de panneaux photovoltaïques à autoconsommation mutualisée.
- Rénovation thermique de l'école Élémentaire du Vigneron et installation de panneaux photovoltaïques à autoconsommation mutualisée.
- Rénovation thermique de la Mairie.

Le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** l'ensemble de ces projets, prend acte des demandes de subventions et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet, à effectuer tous les actes préparatoires, notamment les études, les documents d'urbanisme et de mise en œuvre des procédures de marché.

8 - SIEL : CONVENTION D'ADHÉSION À L'OPTION « PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES ET RÉSEAU DE CHALEUR » DANS LE CADRE DE L'ADHÉSION À LA COMPÉTENCE SAGE DU SIEL-TE LOIRE

Dans le cadre du programme municipal en faveur de la transition énergétique, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire du Vigneron, du périscolaire du Vigneron, du Pôle des Services.

L'option « Projets énergies renouvelables et réseau de chaleur » de la convention SAGE permet à la commune de demander au SIEL-TE Loire de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de mise en place d'installations photovoltaïques.

L'adhésion à ce service s'élève à 8,5% du montant d'investissement de chaque projet.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'option « Projets énergies renouvelables et réseau de chaleur » de la convention SAGE, approuve la contribution prévisionnelle de la commune à hauteur de 8.5% de chaque projet d'investissement, demande au SIEL, dans le cadre de l'adhésion à l'option « Projets énergies renouvelables et réseau de chaleur » de la convention SAGE de ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune avant exécution et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer les conventions pour chaque projet et toutes pièces à intervenir.

9 – SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ

➤ Convention assainissement

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement entre la commune et Saint-Étienne Métropole. Cette convention d'un an sera renouvelée par tacite reconduction sur une période maximale de six ans.

Cette convention prévoit pour 2023 un versement à la commune de 52 027 € par Saint-Étienne Métropole pour les missions accomplies par les services municipaux au titre de la compétence assainissement. **Le Conseil municipal à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer tous les documents en découlant.

➤ Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif 2021 de Saint-Étienne Métropole

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le rapport annuel pour la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2021 de Saint-Étienne Métropole.

Le Conseil municipal prend acte à l'**unanimité** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2021 de Saint-Étienne Métropole.

10 - RAPPORTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RIVES (SIDR) 2020 ET 2021

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a communiqué aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités annuel du Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR) pour l'année 2020 et 2021, annexés à l'ordre du jour. Le Conseil municipal prend acte des rapports du SIDR.

11 – URBANISME

➤ Vente rue des Beaumes

Lors de la séance du 20 décembre 2021, le Conseil municipal avait délibéré sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des parcelles AN 460 de 32 m² et AN 461 de 46 m². Suite à cette étape de la procédure, il est proposé de rétrocéder ces parcelles pour un montant de 1000 euros conformément à l'avis des domaines N°2022-42316-66688 :

Acquéreur de la parcelle AN 461 - Monsieur Didier LABRET – 5 rue Ampère à UNIEUX.

Acquéreur de la parcelle AN 460 - société LDI - 5 rue du Pont noir à FIRMINY (824184527).

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à signer toutes les pièces en découlant et désigne Me Pailhès, Notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

12 - BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2022

Conformément à la réglementation, il a été présenté aux membres du Conseil municipal le bilan des cessions et des acquisitions opérées sur l'année 2022.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau ci-dessous.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2022
Établi conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et 2241-2 du CGCT

CESSIONS PAR LA COMMUNE							
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface (m²)	Acquéreur(s)	Montant	Date du Conseil municipal	
TERRAIN NU	RUE A.BRIAND	AC 413	170 M ²	TOUALI KHIRDIN	4 080 €	28 SEPTEMBRE 2020	
TERRAIN NU	RUE LÉO LAGRANGE	AW 206	85 M ²	MASSON ERIC	1 422 €	7 OCTOBRE 2019	
TERRAIN À BÂTIR	COMBE BLANCHE	AO 573-574-575	1 303 M ²	IMBERT PHILIPPE	48 000 €	18 NOVEMBRE 2021	
LOCAL ACTIVITÉ	46/48 RUE HOLTZER	AT 346	274 M ²	PUECH	135 172.60 €	17 OCTOBRE 2022	
TERRAIN A BÂTIR	RUE SIMONE VEIL	AI 819	1 805 M ²	MEDIAHDI	10 000 €	31 MAI 2021	
TERRAIN A BÂTIR	RUE SIMONE VEIL	AI 816	887 M ²	KIRAN ADEM	70 000 €	20 OCTOBRE 2020	
TERRAIN A BÂTIR	RUE SIMONE VEIL	AI 821	1 878 M ²	SOCIÉTÉ M.S.M	50 000 €	1 ^{ER} FÉVRIER 2021	

13 - MOTION SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Les retraités jouent un rôle extrêmement positif dans la société, et notre commune en est le témoin. Beaucoup de bénévoles de la vie associative, nombre de soutien familiaux sont des retraités vraiment actifs, dont l'engagement social est considérable, irremplaçable. La retraite doit rester un bel âge de la vie, utile pour soi et pour les autres. Les Unieutaires s'inquiètent vivement du projet gouvernemental et se mobilisent sur cet enjeu pour eux et pour la vie de la commune.

Le 10 janvier dernier, Madame la Première Ministre a en effet annoncé une nouvelle réforme des retraites portant l'âge légal de la retraite à 64 ans avec une augmentation de durée de cotisation. Cette réforme voulue par le Président de la République Emmanuel Macron s'inscrit dans le mouvement engagé depuis plusieurs décennies d'attaques successives contre le droit à la retraite à 60 ans en vigueur après 1981. Cet acquis rendu possible par la forte solidarité entre générations s'appuie sur les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse immédiatement utilisée pour payer les pensions des retraités actuels. C'est le principe du système de retraite par répartition mis en place en 1945 et qui est l'héritage du Conseil National de la Résistance.

Aujourd'hui, le Gouvernement justifie sa réforme régressive par la nécessité de financement supplémentaire de ce système de retraite solidaire.

18 milliards d'euros d'ici 2030 seraient dégagés avec sa réforme. Or, de nombreuses études démontrent pourtant le contraire quant au manque de financement. Ainsi, le Conseil d'Orientation des Retraites qui pourtant est un organisme officiel qui traite de ce sujet indique dans son dernier rapport qu'il n'y a aucun danger de défaillance financière.

De plus, les réserves actuelles de notre système atteignent 8,3 % de notre richesse nationale. L'argument financier du Gouvernement ne tient donc pas la route pour justifier un tel report de l'âge de départ à la retraite. Repousser l'âge légal de départ à la retraite n'a donc aucun sens, si ce n'est que de répondre à des intérêts purement financiers dénués de bon sens et de logique. Travailler plus longtemps se serait condamner les travailleurs les plus âgés au chômage ou au minima sociaux et finalement à des pensions misérables.

Ce serait aussi, priver la jeunesse de rentrer plus facilement dans la vie professionnelle. Cela engendrerait des coûts de milliards d'euros par an pour indemniser le chômage, les arrêts maladie, les accidents de travail et invalidité qui se multiplieraient mathématiquement. D'autres solutions existent, dès à présent afin de financer notre système de retraite par exemple, atteindre l'égalité salariale homme/femme ou comme celui d'en finir avec les exonérations de cotisation et l'évasion fiscale qui se chiffrent à des dizaines de milliards d'euros par an... ce ne sont que quelques exemples.

C'est pourquoi, **le Conseil municipal d'Unieux s'oppose à l'unanimité** à cette réforme des retraites et demande au Gouvernement d'ouvrir un dialogue avec les organisations représentatives du monde du travail pour étudier les conditions du retrait de cette réforme. Il affirme son soutien à la mobilisation populaire et à l'action de l'intersyndicale.

Intervention du groupe « Ensemble Pour Unieux » :

Le Débat D'Orientation Budgétaire de notre commune cette année est complexifié par un contexte économique et politique national et international incertain. Revenons sur certains points de vos orientations budgétaires.

Concernant Les emprunts vous n'avez cesse de parler du poids des emprunts toxiques renégocié en 2015, mais si nous étudions l'encours de la dette actuelle l'analyse est différente. Depuis que vous êtes aux affaires à Unieux vous avez emprunté plus de 8 millions d'euros reléguant le poids des emprunts toxiques avec compensation de l'état à moins de 40 % de l'endettement total de notre commune.

Vous ne nous annoncez pas de hausse d'impôt local pour 2023. Vous annoncez même, comme vous en avez pris l'engagement, de rembourser, aux Unieutaires assujettis, un premier tiers de la hausse d'impôt intervenue en 2015/2016. Dans vos différents organes de communication : les réunions publiques, les flyers, les tracts, les réseaux sociaux, vos écrits... vous annoncez rendre un coup 80000 €, un autre coup 70000 € ou encore, vous parlez de la baisse du taux de 1,5% mais par rapport à quoi ? Les habitants d'Unieux ne comprennent plus rien et ne s'y retrouvent pas. Merci d'avoir expliqué ce soir que la réduction de 1,5% est bien sur le taux de la taxe foncière de 46,28%. Parler de 50000 € serait plus proche de la réalité. Cependant, Il nous semble important d'informer les contribuables assujettis que cette baisse n'atténuera pas la forte augmentation de la taxe foncière cette année due à la réévaluation sans précédent de 7,1% des bases de la valeur locative par l'état. Une première depuis plus de trente ans.

Nous partageons votre souci d'accompagner les associations de la commune. Elles sont importantes pour la cohésion sociale et nous devons rester vigilants quant à leur pérennité.

Nous validons certains de vos choix et propositions en investissement. Nous pensons qu'une commune doit investir pour améliorer, économiser de l'énergie et entretenir son patrimoine. Là où nous divergeons, c'est que ceci doit être fait de manière raisonnable en respectant les capacités financières de notre ville.

Pour conclure, nous restons consensuels sur votre gestion courante de la commune, toujours dépendante d'un contexte qui reste particulier. Tous vos choix ou propositions, ne sont pas les nôtres de ce fait nous nous abstenons sur vos orientations budgétaires.

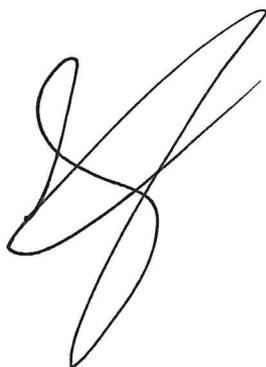
LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 50.

Fait à Unieux, le 17 mars 2023.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christophe FAVERJON



Gisèle ARSAC

